



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 16 janvier 2025

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 22h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Michel PARRENIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; G. JOBERT/B. ANDREZ ; M. PARRENIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/A. MARGUET ; M. COLLETTE/N. PERROT ; E. GIRAUD/ P. LIME VIEILLE ; D. DUMONT/MH BALLEE : G. BRUCHON/C. LOMBARD.

Médiathèque : convention pour une exposition prêtée par Bénédicte Watteau

La médiathèque Brachotte souhaite accueillir en février 2025 une exposition de tableaux de Bénédicte Watteau, peintre locale. Cette exposition montre au public son travail, avec 16 tableaux qui seront accrochés sur les emplacements dédiés.

L'artiste ne demande aucune rémunération pour l'exposition. En revanche, elle animera deux séances d'atelier artistique auprès du public le samedi 22 février et le samedi 15 mars pour sensibiliser le public à l'art.

L'exposition sera visitée par les classes des écoles de Valdahon et par les usagers de la médiathèque.

Cette exposition permet de mettre en valeur les œuvres d'une artiste qui est connue localement, en particulier à Valdahon puisqu'elle offre des cours dans son atelier.

Une convention du 1/02/2025 au 26/03/2025 sans reconduction tacite, est établie entre les deux parties. Elle définit les modalités administratives, techniques et financières, concernant la mise à disposition des œuvres (cf ci-annexé).

La collectivité devra prendre un maximum de précautions pour la parfaite conservation et sécurité des œuvres, qui sont sous la responsabilité de la Médiathèque Brachotte.

L'artiste Bénédicte Watteau assure le transport, l'accrochage et le décrochage des œuvres. En cas de vol ou de perte, un remboursement correspondant à la valeur des œuvres sera demandé. Il est précisé que la commune dispose d'une assurance Dommages aux biens et risques annexes. La garantie est donc acquise pour cette exposition, pour une valeur de 16 000 euros, correspondant à ce prêt.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention ci-dessus présentée et annexée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
20/01/2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR